



# Chalets Sous-le-Vent

Route de Poirier, Pigeon, 97125 Bouillante - Guadeloupe

Tel : +590 (0590) 98 91 61 - [www.souslevent.biz](http://www.souslevent.biz)

Siret/registre du commerce: en cours

## Contrat de location

### Entre les soussignes

**Monsieur :** Jean-Marc Philippe - Chalets Sous-le-Vent SAS  
**Demeurant à :** Chalets Sous-le-Vent, Route de Poirier, Pigeon, 97125 Bouillante  
**No. de téléphone :** 0590 989 161 ou 0690 59 43 10  
ci après désigné « le propriétaire »

**et Monsieur ou Madame :** \_\_\_\_\_  
**Demeurant à :** \_\_\_\_\_  
**No. de téléphone :** \_\_\_\_\_  
**Arrivée prévue :** \_\_\_\_\_ **Heure d'arrivée :** \_\_\_\_\_ **No. de Vol :** \_\_\_\_\_  
ci après désigné « le locataire »

### Désignation :

La location porte sur un meublé situé : Route de Poirier, Pigeon, 97125 Bouillante

La location est prévue pour le (cocher la case):

Bungalow Climatisé « Marlin » 2-3 pers       Chalet 2 (+1) pers       Bungalow double 4+2 pers

Description complète des équipements des chalets et environs sur : [www.souslevent.biz/photos.html](http://www.souslevent.biz/photos.html)

Durée de location du : \_\_\_\_\_ à partir de : 16h00    au : \_\_\_\_\_    au plus tard à : 11h00

Le montant de la location (hébergement) est de : \_\_\_\_\_ charges comprises (eau, électricité)

Un acompte sera versé dès réception du contrat, d'un montant de : \_\_\_\_\_ €.  Chalet  chalet+auto

Le montant de l'acompte est considéré comme dédit à valoir sur le prix de la location sauf si le contrat est dénoncé 45 jours ou plus avant le début de la location. Dans ce cas, le montant de l'acompte sera restitué intégralement moins 10€ de frais d'annulation. Le **solde** sera versé à l'**entrée des lieux ou le lendemain au plus tard**. En cas d'annulation à moins d'une semaine: le total du séjour est du.

Assurance annulation possible avec [Europ Assistance](#)

Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant d'acompte versé.

**Dépôt de garantie :** aucun

**Taxe de séjour :** Une taxe de séjour de 0.75€ par nuit et par adulte est perçue pour la commune de Bouillante, selon notre classification en meublé de tourisme \*.

**Etat des lieux :** Un état des lieux sera établi à l'arrivée et au départ du locataire.

## Les conditions générales

Le locataire s'engage:

1. à ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur,
2. à ne pas sous louer le logement,
3. à user paisiblement des lieux, et surtout après 22h00 (respect de vos voisins)
4. à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux. (C'est une extension de son assurance locative privée en général).
5. à ne pas fumer à l'intérieur des chalets qui sont NON fumeurs. Fumer est autorisé à l'extérieur.
6. à ne pas cueillir les fruits et les fleurs du jardin sans notre autorisation,
7. à éteindre les lumières intérieures et extérieures ainsi que le ventilateur ou climatiseur durant son absence. Merci d'avance pour votre contribution à la sauvegarde de l'énergie.
8. à ne rien laisser de valeur à l'extérieur du logement et fermer celui-ci durant son absence.
9. Les animaux ne seront tolérés dans la location ou en dehors qu'avec l'accord du propriétaire,
10. Les draps, linge de toilette et de cuisine sont fournis et changés une fois chaque semaine, ou sur demande en cas « d'incident » (merci de nous avvertir au plus vite).
11. En fin de séjour votre chalet devra être libéré à 11h00 au plus tard le jour du départ, et rendus dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé. Si vous ne souhaitez pas effectuer le nettoyage final, veuillez nous le préciser, il vous sera facturé 20€ par chalet (40€ pour le chalet double).
12. Avant l'état des lieux le jour du départ, nous vous demandons de nous informer des incidents ou dégâts éventuels durant votre séjour. Nous estimerons d'un commun accord s'il y a lieu de compter un dédommagement. Pour éviter la casse, merci de ranger la vaisselle à l'intérieur et remonter les stores de la terrasse en cas de vent.
13. Le règlement pour la piscine est disponible sur place, à lire impérativement à votre arrivée.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du locataire :  
*(précédée de la mention manuscrite "Lu et  
approuvé")*

Signature du propriétaire :